



**NDHCB • BNCHD**

**Bureau national de la certification  
en hygiène dentaire**

**PLAN DIRECTEUR DE  
L'EXAMEN DE CERTIFICATION NATIONALE  
EN HYGIÈNE DENTAIRE**

Septembre 2016  
(révisé en avril 2018)

© Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD), 2018.

Tous droits réservés. Ce document peut être reproduit en autant que la source est citée.

## Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	4
II.	DONNÉES TECHNIQUES.....	6
A.	CADRE DES COMPÉTENCES .....	6
	LA LISTE DES COMPÉTENCES DU BNCHD .....	6
	L'HYGIÈNE DENTAIRE AU CANADA .....	6
	a) Définition de la pratique de l'hygiène dentaire: .....	6
	b) Définition de l'hygiéniste dentaire : .....	7
	POSTULATS .....	7
	L'hygiéniste dentaire débutant(e).....	7
	Les clients d'un(e) hygiéniste dentaire débutant(e).....	8
	Les milieux de pratique d'un(e) hygiéniste dentaire débutant(e) .....	8
	PROFIL DE COMPÉTENCES .....	8
	REGROUPEMENTS ET PONDÉRATION DES COMPÉTENCES.....	8
	ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES .....	8
B.	LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXAMEN .....	9
	VARIABLES STRUCTURELLES .....	9
	Longueur et format de l'examen .....	9
	Présentation des questions .....	9
	Domaines cognitifs .....	9
	VARIABLES CONTEXTUELLES .....	10
	a) Âge et sexe du client : .....	10
	b) Culture du client : .....	11
	c) Milieux des soins de santé :.....	11
C.	PROFIL DE PERFORMANCE: RÉTRO-INFORMATION PAR CATÉGORIES .....	11
III.	CONCLUSION.....	11
IV.	TABLEAU SOMMAIRE .....	13
	ANNEXE A: Liste de compétences nationales en hygiène dentaire (par catégories).....	14
	ANNEXE B: Compétences par degré d'importance et de fréquence .....	17
	ANNEXE C: Glossaire.....	21

# I. INTRODUCTION

En 1982, en réponse à une préoccupation prioritaire de ses membres, l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD) décidait d'étudier la possibilité d'un programme de certification pour les hygiénistes dentaires canadien(ne)s. Les buts de ce programme étaient de créer une norme reconnue au niveau national, d'augmenter la possibilité pour les hygiénistes dentaires d'être autorisé(e)s à exercer dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens et de garantir la qualité des services en hygiène dentaire fournis au Canada. En 1984, le conseil d'administration de l'ACHD appuyait le concept d'une norme nationale en hygiène dentaire unique pour régir l'entrée en pratique. Un comité ad hoc a été formé pour entamer le processus de recherche et de développement d'une organisation indépendante qui serait chargée d'administrer un programme de certification nationale; c'est ainsi qu'en 1995, le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD) a vu le jour en tant qu'entité juridique distincte.

Le BNCHD a alors entrepris les travaux préparatoires pour la création d'un processus de certification nationale. Les services de professionnels en évaluation ont été retenus pour aider au développement d'un programme de certification et, par la suite, au développement de l'examen national écrit. Le premier plan directeur fondé sur les compétences a été publié en 1995 et le premier examen de certification nationale en hygiène dentaire (l'examen) a été administré en 1996. Depuis, l'examen a été administré au moins deux fois par année dans les deux langues officielles et jusqu'à 2 000 candidat(e)s, de toutes les régions du Canada, s'y sont inscrit(e)s chaque année.

Les examens de certification ou d'obtention d'un permis d'exercer ont un but bien précis : protéger le public en s'assurant que les personnes qui sont autorisées à exercer possèdent les connaissances et les compétences suffisantes pour exercer des activités professionnelles importantes de façon efficace et sécuritaire. Les examens utilisés pour la délivrance des titres de compétences sont conçus pour déterminer si les connaissances et les compétences essentielles sont maîtrisées par le candidat ou la candidate ainsi que pour identifier les professionnel(le)s en exercice qui ont satisfait aux normes établies (AERE, APA & NCME, 2014)<sup>1</sup>. Dans le cas de l'examen du BNCHD, le but est de déterminer si les candidat(e)s sont prêt(e)s ou non à exercer en hygiène dentaire sans risque pour leurs clients. Les organismes responsables de l'enregistrement ou de la délivrance des permis d'exercer imposent des critères d'admissibilité additionnels (p. ex., avoir terminé un programme d'étude agréé en hygiène dentaire, avoir réussi un examen clinique, etc.) qui leur permettent d'obtenir les renseignements supplémentaires nécessaires pour décider si une personne est prête à exercer en hygiène dentaire.

La fonction première du *Plan directeur de l'examen de certification nationale en hygiène dentaire* (plan directeur) est de décrire la façon dont l'examen doit être développé. Plus précisément, ce plan directeur renferme des instructions et des lignes directrices explicites sur la manière dont les compétences (p. ex., les connaissances, les habiletés, les aptitudes et le jugement) doivent être représentées dans l'examen afin que des décisions justes puissent être prises sur la compétence en hygiène dentaire des candidat(e)s.

Pour obtenir un examen valide, le plan directeur doit reposer sur les compétences actuellement requises pour exercer en hygiène dentaire de façon sécuritaire et efficace au Canada. En 1995, un groupe d'expert(e)s en contenu – formé de représentant(e)s bilingues venant de diverses provinces et oeuvrant dans toutes les sphères de pratique de l'hygiène dentaire – ont rédigé la première liste de compétences exigées des hygiénistes dentaires débutant en pratique. Cette liste de compétences a ensuite été validée par plus de 100 hygiénistes dentaires et représentant(e)s de tous

---

<sup>1</sup> American Educational Research Association, American Psychological Association, and National Council on Measurement in Education (2014). *Standards for Educational and Psychological Testing*. American Educational Research Association, Washington, DC.

les organismes provinciaux de réglementation en hygiène dentaire. En 1999, cette liste a été révisée par le Comité de l'examen (CE) du BNCHD; une nouvelle liste de compétences a été produite puis validée par un sondage pancanadien auprès d'hygiénistes dentaires praticien(ne)s. En 2004, le CE a procédé à une nouvelle révision en profondeur de la liste des compétences, laquelle a été soumise à des groupes de discussion des régions de l'Est (Nouvelle-Écosse), du Centre (Ontario) et de l'Ouest (Alberta) du Canada pour validation. Les commentaires des groupes de discussion ont été analysés par le CE et intégrés dans un sondage de validation pancanadien mené auprès d'hygiénistes dentaires praticien(ne)s. Les résultats de ce sondage ont été utilisés par le CE pour produire le plan directeur de l'examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD) de 2005. En 2011, le CE a procédé à une nouvelle révision en profondeur de la liste des compétences en se fondant sur le document intitulé, *Compétences et normes d'agrément et de pratique pour les hygiénistes dentaires au Canada*, rédigé en 2010 dans le cadre d'un projet de collaboration réunissant l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD), la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire (FDHRA), la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC), le BNCHD ainsi que des éducatrices en hygiène dentaire de partout au Canada. La nouvelle liste de compétences a ensuite été révisée par chacun des organismes provinciaux de réglementation de la profession d'hygiène dentaire, par tous les niveaux d'associations professionnelles en hygiène dentaire au Canada, par Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC), par les programmes canadiens en hygiène dentaire, ainsi que par d'autres parties prenantes appropriées. Le BNCHD a réalisé un sondage de validation pancanadien auprès de toutes les parties prenantes mentionnées ci-dessus et les résultats ont été utilisés par le CE pour produire le plan directeur de l'ECNHD de 2011.

Les compétences contenues dans le plan directeur de l'examen du BNCHD de 2016 sont encore une fois fondées sur une analyse approfondie de la pratique en hygiène dentaire au Canada menée en 2015 et au début de 2016. Ce processus d'une durée d'un an a exigé la tenue de nombreuses réunions du CE et de rétroaction de diverses parties prenantes. Par la suite, la nouvelle liste de compétences a été validée par un sondage en ligne qui a été distribué à tous les organismes provinciaux de réglementation en hygiène dentaire (à l'exception de celui du Québec), tous les programmes d'études en hygiène dentaire canadiens agréés, toutes les associations provinciales en hygiène dentaire ainsi qu'à la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC) et qu'à l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD). Après le sondage, le CE a analysé les résultats et établi la pondération finale ainsi que la catégorisation de chacune des compétences.

Le présent plan directeur reflète les exigences mesurables les plus récentes pour pratiquer l'hygiène dentaire de façon compétente et sécuritaire au Canada. Il continuera à être mis à jour sur une base régulière pour veiller à ce que les exigences pour une pratique compétente et sécuritaire de l'hygiène dentaire soient toujours valides.

Le plan directeur comporte deux grands volets : 1) les compétences nationales en hygiène dentaire exigées pour l'entrée en pratique qui doivent être évaluées, et 2) les lignes directrices sur la façon dont ces compétences seront évaluées. Les lignes directrices sont exprimées comme des variables structurelles et contextuelles. Le plan directeur inclut un **tableau sommaire** (p. 13) qui résume les lignes directrices de l'examen. Pour rester valide, le plan directeur de l'examen doit continuer à être fondé sur les compétences actualisées exigées pour pratiquer de façon sécuritaire et efficace au Canada.

Étant donné que l'objectif premier du plan directeur est d'orienter les activités de développement de l'examen, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on songe à l'utiliser à d'autres fins.

Le BNCHD désire remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation du plan directeur de 2016. Il remercie tout particulièrement le Comité de l'examen de certification nationale en hygiène dentaire et toutes les personnes qui ont répondu au sondage de validation.

# II. DONNÉES TECHNIQUES

## A. CADRE DES COMPÉTENCES

Ce chapitre, divisé en deux sections, présente les données techniques qui régissent le développement de l'examen. La première section traite des questions liées aux compétences. La deuxième section énonce les lignes directrices concernant la représentation des variables structurelles et contextuelles de l'examen.

La description détaillée du contenu du domaine à évaluer est un élément fondamental pour une approche d'évaluation critériée. Dans le cas de l'examen, le contenu du domaine d'intérêt se compose des **compétences** exigées d'un(e) hygiéniste dentaire compétent(e) qui débute en pratique. Ces compétences sont la base de l'examen.

Cette section décrit les compétences qui ont été retenues au terme du processus de validation, la façon dont elles ont été regroupées et sélectionnées pour créer différentes versions de l'examen et la façon dont les résultats seront communiqués aux candidat(e)s.

### LA LISTE DES COMPÉTENCES DU BNCHD

Le profil de compétences du BNCHD de 2016 comprend 82 compétences classées sous différents domaines selon leur ordre d'importance.

### L'HYGIÈNE DENTAIRE AU CANADA

Pour permettre le développement du profil de compétences du BNCHD, un certain nombre de postulats ont été adoptés et une définition spécifique de l'hygiène dentaire a été utilisée. Les définitions et les postulats sur lesquels reposent les compétences sont les suivants :

#### a) Définition de la pratique de l'hygiène dentaire:

L'**hygiène dentaire** est une profession de la santé qui allie la théorie à la prestation de services, de soins et de programmes préventifs, thérapeutiques et éducatifs afin de permettre aux clients d'avoir une meilleure santé buccodentaire et un meilleur état de santé global.

La **pratique de l'hygiène dentaire** est une relation de collaboration où l'hygiéniste dentaire travaille avec le client ainsi qu'avec des professionnels en soins buccodentaires et d'autres professionnels de la santé pour l'atteinte et le maintien d'une santé buccodentaire optimale en considérant que celle-ci fait partie intégrante du mieux-être. Les hygiénistes dentaires travaillent dans une grande variété de milieux de pratique, y compris dans leur propre pratique ou de façon autonome au sein d'une équipe de santé buccodentaire.

Au Canada, la pratique de l'hygiène dentaire comporte six principaux domaines de responsabilité:

Administration : Processus de gestion et de développement de politiques et de protocoles.

Agent de changement : Adoption d'un rôle de leadership dans la gestion du processus de changement. Il peut s'agir de faire démarrer les choses (catalyseur); de présenter des idées pour solutionner un problème (dispensateur de solutions); d'aider des personnes à trouver des ressources et à en faire le meilleur usage possible (lien vers les ressources); ou de comprendre le processus de changement (aide au processus). Agir comme agent de changement peut aussi comporter un rôle d'intercession et de promotion et soutien des droits des clients et de leur bien-être.

Thérapie clinique : Procédures de soins primaires, interceptifs, thérapeutiques, préventifs et continus qui aident les personnes à atteindre une santé buccodentaire optimale contribuant à leur santé globale.

Éducation : Application des principes de l'enseignement et de l'apprentissage pour faciliter le développement d'attitudes, de connaissances, de compétences et de comportements spécifiques.

Promotion de la santé : Processus qui permet aux personnes et aux communautés d'améliorer leur santé par la sensibilisation, la responsabilisation et la maîtrise des facteurs internes et externes.

Recherche (recherche scientifique) : Stratégies de recherche et de rapports méthodiques qui permettent d'enrichir, de réviser et de valider la pratique de l'hygiène dentaire et qui peuvent contribuer à améliorer la base de connaissance d'autres disciplines.

Le **modèle de pratique de l'hygiène dentaire** utilise une approche systémique qui inclut l'évaluation initiale et le diagnostic des besoins du client, la formulation d'un plan de soins en hygiène dentaire, la mise en œuvre des services/soins/programmes en hygiène dentaire mentionnés dans le plan de soins et l'évaluation subséquente des services/soins/programmes en hygiène dentaire.

## **b) Définition de l'hygiéniste dentaire :**

L'hygiéniste dentaire est un fournisseur de soins de santé buccodentaire primaires qui se spécialise dans les services liés à :

- la thérapie clinique;
- l'éducation en santé buccodentaire; et
- la promotion de la santé.

L'hygiéniste dentaire offre des services de santé buccodentaire à divers clients en tenant compte des différences culturelles et travaille en collaboration avec les clients, les parents ou tuteurs, les professionnels de la santé et les autres parties prenantes dans le but d'améliorer la santé buccodentaire et la santé globale de ceux-ci.

## **POSTULATS**

### **L'hygiéniste dentaire débutant(e)**

- doit répondre aux critères d'enregistrement ou de délivrance de permis d'exercer de la province ou du territoire où il/elle désire pratiquer;
- pratique l'hygiène dentaire de façon autonome;
- a les connaissances, les compétences et les habiletés nécessaires pour pratiquer comme fournisseur de soins buccodentaires primaires;
- connaît bien le système de soins de santé canadien;
- applique un modèle de pratique de l'hygiène dentaire pour fournir des services en hygiène dentaire centrés sur le client de façon sécuritaire et compétente;
- pratique en utilisant des connaissances et des théories fondées sur des données probantes;
- collabore avec les clients, les collègues et d'autres professionnels de la santé; et
- est légalement, éthiquement et professionnellement responsable de ses actes professionnels et doit être capable de reconnaître ses limites personnelles.

### **Les clients d'un(e) hygiéniste dentaire débutant(e)**

- peuvent être des personnes, des familles, des groupes, des organismes ou des communautés;
- comprennent des personnes de tous âges;
- sont uniques et présentent des besoins, des motivations, des ressources et des déterminants de la santé variés qui leur sont propres;
- sont des participants actifs qui prennent des décisions éclairées concernant les soins et les services en hygiène qui leur sont proposés;
- sont des consommateurs qui s'attendent à recevoir des soins et des services efficaces en hygiène dentaire; et
- ont un droit de recours si les soins en hygiène dentaire sont insatisfaisants.

### **Les milieux de pratique d'un(e) hygiéniste dentaire débutant(e)**

- sont variés (p. ex. : pratique générale, pratique spécialisée, milieux communautaires, établissements d'enseignement, centres hospitaliers, etc.);
- sont influencés par des facteurs physiques, sociaux, économiques et culturels; et
- sont dynamiques.

## **PROFIL DE COMPÉTENCES**

Le profil de compétences du BNCHD comprend 82 compétences classées sous 8 catégories différentes. Les catégories sont les suivantes : responsabilité et imputabilité, relations avec les clients et relations professionnelles, santé et sécurité, et gestion de la pratique, connaissances fondamentales, évaluation initiale et diagnostic, planification, mise en œuvre et évaluation.

Vous trouverez le profil complet à l'annexe A.

## **REGROUPEMENTS ET PONDÉRATION DES COMPÉTENCES**

Les résultats du sondage ont été utilisés non seulement pour valider la liste des compétences, mais également pour déterminer leur importance relative dans l'examen. Il a été demandé aux personnes qui ont répondu au sondage d'évaluer chaque compétence selon deux paramètres : le degré d'importance et la fréquence d'utilisation de la compétence dans la pratique. En tenant compte des valeurs obtenues lors du sondage et de l'opinion avertie du CE, les compétences ont été classées dans quatre groupes selon leur importance relative et selon leur fréquence d'utilisation (voir le tableau 1). Ces groupes déterminent l'importance relative à accorder à chacune des compétences dans l'examen. La liste des compétences évaluées dans l'examen (par groupe) est présentée à l'annexe B.

**TABLEAU 1 : REGROUPEMENT DES COMPÉTENCES**

	<b>1. Très importante</b>	<b>2. Moins importante</b>
<b>A. Fréquence élevée</b>	Groupe 1-A	Groupe 2-A
<b>B. Fréquence peu élevée</b>	Groupe 1-B	Groupe 2-B

***Les compétences évaluées par l'examen de certification nationale en hygiène dentaire sont regroupées en fonction des valeurs obtenues lors du sondage national de validation et confirmées par le Comité de l'examen.***

## **ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES**

Chaque version de l'examen comprendra 200 questions parmi lesquelles 170 questions seront sélectionnées selon la répartition de l'échantillonnage présentée au tableau 2 et 30 questions seront



considérées comme des questions expérimentales qui ne seront pas prises en compte dans le résultat final des candidat(e)s (voir la section « Longueur et format de l'examen »).

**TABLEAU 2 : ÉCHANTILLONAGE DES COMPÉTENCES (N = 170 questions)**

<b>Groupe 1-A : 25 compétences</b>	<b>40-50 % de l'examen</b>
<b>Groupe 1-B : 19 compétences</b>	<b>25-35 % de l'examen</b>
<b>Groupe 2-A : 19 compétences</b>	<b>15-25 % de l'examen</b>
<b>Groupe 2-B : 19 compétences</b>	<b>5-10 % de l'examen</b>

## **B. LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXAMEN**

En plus des données techniques liées aux compétences, d'autres variables sont considérées lors du développement de l'examen. Cette section présente les lignes directrices pour les deux types de variables suivantes :

Variables structurelles : Les variables structurelles incluent les caractéristiques qui déterminent l'aspect général et les particularités de l'examen. Elles indiquent la longueur de l'examen, le format et la présentation des questions (p. ex., format à choix multiples, présentation des questions), ainsi que les fonctions particulières des questions de l'examen (p. ex., évaluer une compétence relevant du domaine cognitif).

Variables contextuelles : Les variables contextuelles définissent le contenu du domaine en spécifiant les contextes dans lesquels les questions d'examen s'appliqueront (c.-à-d. l'âge et le sexe du client, le milieu de soins de santé).

### **VARIABLES STRUCTURELLES**

#### **Longueur et format de l'examen :**

L'examen est entièrement informatisé et est administré sur une période de 4 heures. Il se compose de 200 questions à choix multiples parmi lesquelles 170 seront notées et prises en compte dans le résultat final du/de la candidat(e); les 30 autres questions sont des questions expérimentales qui serviront à des fins de cueillette de données statistiques seulement et elles ne seront pas prises en compte dans le résultat final du/de la candidat(e).

#### **Présentation des questions :**

Les questions à choix multiples se présentent sous deux formes : des questions indépendantes et des questions fondées sur un cas. Les questions fondées sur un cas comprennent environ cinq à six questions associées à un bref scénario de cas (p. ex., une description du client : âge, sexe, problèmes de santé générale et de santé buccodentaire, etc.). Les questions de l'examen refléteront également les pratiques actuelles de l'hygiène dentaire – radiographies dentaires, photographies intrabuccales et fiche dentaire des clients.

La portion notée de l'examen, qui comprend 170 questions, se compose de 70 à 80 % de questions indépendantes et de 20 à 30 % de questions fondées sur un cas.

#### **Domaines cognitifs :**

Pour s'assurer que les compétences sont évaluées à différents niveaux d'habileté cognitive, chaque question de l'examen est classée dans l'un des trois niveaux suivants : connaissance/compréhension, application ou pensée critique. Ces domaines cognitifs sont une

adaptation du manuel *Taxonomy of Educational Objectives, the classification of educational goals – Handbook I: Cognitive Domains* de B.S. Bloom et al (1956).

1) *Connaissance/compréhension*

Ce domaine combine la capacité de se rappeler ce qui a déjà été appris et celle d'en comprendre le sens. Il inclut des habiletés mentales comme la connaissance et la compréhension des définitions, des faits et des principes.

2) *Application*

Ce domaine est lié à la capacité d'appliquer des connaissances et des apprentissages à des situations nouvelles ou pratiques. Il inclut l'application des règles, méthodes, principes et théories de l'hygiène dentaire lors de la prestation des soins et services aux clients.

3) *Pensée critique*

Ce domaine fait appel à des processus de pensée plus élaborés. Il inclut la capacité de juger de la pertinence des données, d'analyser et de synthétiser l'information ainsi que de résoudre des problèmes (p. ex., identifier les priorités de soins, évaluer l'efficacité des interventions réalisées). L'hygiéniste dentaire devrait être capable d'identifier les liens de cause à effet, de faire la distinction entre les données pertinentes et les données non pertinentes, de formuler des conclusions valables et d'émettre des jugements concernant les besoins des clients. (Voir le tableau 3 concernant la répartition des questions pour chaque domaine cognitif.)

**TABLEAU 3 : POURCENTAGES DE QUESTIONS VISÉS POUR CHAQUE NIVEAU COGNITIF**

Domaines cognitifs	Pourcentages de questions
Connaissance/compréhension	18-23 %
Application	55-60 %
Pensée critique	20-25 %

## VARIABLES CONTEXTUELLES

### Âge et sexe du client :

Deux des variables contextuelles spécifiées pour l'examen sont l'**âge** et le **sexe** des clients. Le fait de donner des spécifications pour l'utilisation de ces variables permet de s'assurer que les clients décrits dans l'examen reflètent les caractéristiques démographiques de la population rencontrée par l'hygiéniste dentaire. L'examen contiendra des questions concernant des clients de sexe masculin ou de sexe féminin (approximativement 50 % de chaque sexe). Les spécifications pour les groupes d'âges des clients, indiquées au tableau 4 comme des fourchettes de pourcentage, serviront également de lignes directrices pour le développement de l'examen.

**TABLEAU 4 : POURCENTAGES VISÉS CONCERNANT L'ÂGE DES CLIENTS**

Groupes d'âges	Pourcentage de questions
Enfants et adolescents (0 à 18 ans)	10-25 %
Adultes (19 à 64 ans)	40-60 %
Adultes plus âgés (65 ans et plus)	20-35 %

### **Culture du client :**

L'examen inclut des questions qui reflètent la variété d'antécédents culturels auxquels doivent faire face l'hygiéniste dentaire lors de la prestation de soins en hygiène dentaire au Canada. Bien que l'examen n'ait pas pour but de vérifier les connaissances des candidat(e)s sur les valeurs, les croyances et les pratiques spécifiques liées aux différentes cultures, il a toutefois pour but d'évaluer le degré de sensibilisation, de réceptivité et de respect à l'égard des diverses valeurs, croyances et pratiques culturelles. Des éléments culturels sont intégrés à l'examen tout en évitant les stéréotypes ou préjugés culturels.

### **Milieus de soins de santé :**

Puisque la profession d'hygiéniste dentaire peut être exercée dans une variété de milieux et que la plupart des compétences ne sont pas liées à un milieu en particulier, le milieu des soins de santé est spécifié seulement lorsque cela est nécessaire.

***L'examen de certification nationale en hygiène dentaire reflète les réalités démographiques et culturelles de la population canadienne qui a besoin de soins en hygiène dentaire dans différents milieux de pratique.***

## **C. PROFIL DE PERFORMANCE: RÉTRO-INFORMATION PAR CATÉGORIES**

Après avoir passé l'examen du BNCHD, chaque candidat(e) recevra de la rétro-information sur sa performance. Le profil de performance du BNCHD donne de la rétro-information sur les quatre (4) groupes d'échantillonnage des compétences (p. 8), les huit (8) catégories du contenu (p. 12) et les trois (3) domaines cognitifs (p. 10). Veuillez consulter le tableau 5 pour prendre connaissance des différentes catégories du contenu, incluant le nombre de compétences et le pourcentage relatif pour chacune des catégories.

### **CATÉGORIES DU CONTENU POUR LA CRÉATION DU PROFIL DE PERFORMANCE**

<b>CATÉGORIE</b>	<b>Nombre total de compétences</b>	<b>Pourcentage des questions</b>
1. RESPONSABILITÉ ET IMPUTABILITÉ	8	6 - 14 %
2. RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET RELATIONS PROFESSIONNELLES	4	2 - 9%
3. SANTÉ ET SÉCURITÉ / GESTION DE LA PRATIQUE	5	4 - 11 %
4. CONNAISSANCES FONDAMENTALES	14	12 - 19 %
5. ÉVALUATION INITIALE ET DIAGNOSTIC	19	20 - 28 %
6. PLANIFICATION	7	6 - 13 %
7. MISE EN OEUVRE	18	17 - 24 %
8. ÉVALUATION	7	3 - 10 %

## **III. CONCLUSION**

Le plan directeur de l'examen du Bureau national de la certification en hygiène dentaire (2016) est le résultat des efforts conjugués du Bureau national de la certification en hygiène dentaire, des organismes de réglementation en hygiène dentaire canadiens, de la Commission de l'agrément dentaire du Canada, de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires, des associations provinciales des hygiénistes dentaires, des établissements d'enseignement offrant un programme

d'hygiène dentaire agréé, des hygiénistes dentaires canadiennes et de Yardstick. La compilation et la validation des compétences exigées d'un(e) hygiéniste dentaire pratiquant au Canada et la production des lignes directrices pour l'évaluation de ces compétences ont été rendues possibles grâce à un processus de collaboration.

Il est admis que la profession d'hygiéniste dentaire continuera d'évoluer. Pour suivre cette évolution, il sera sans doute nécessaire de réviser le plan directeur (c.-à-d. les compétences et les lignes directrices servant au développement de l'examen) afin qu'il continue d'être le fidèle reflet des champs de pratique, des rôles et des responsabilités actualisés des nouvelles praticiennes en hygiène dentaire au Canada.

# IV. TABLEAU SOMMAIRE

## LIGNES DIRECTRICES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION NATIONALE EN HYGIÈNE DENTAIRE

<b>COMPÉTENCES</b>			
<b>Groupe 1-A :</b> 40-50 % des questions	<b>Groupe 1-B :</b> 25-35 % des questions	<b>Groupe 2-A :</b> 15-25 % des questions	<b>Groupe 2-B :</b> 5-10 % des questions
<b>VARIABLES STRUCTURELLES</b>			
Longueur et format de l'examen	Cet examen est administré par ordinateur. Le candidat(e) a 4 heures pour compléter l'examen. L'examen comprend 200 questions objectives (c.-à-d. questions à choix multiples) dont 170 seront notées pour chaque candidat(e). Les autres 30 questions sont expérimentales et elles seront testées à des fins de cueillette de données statistiques seulement (ces questions ne seront pas prises en compte pour le résultat final du/de la candidat(e)).		
Présentation des questions	70-80 % de questions indépendantes 20-30 % de questions fondées sur des cas		
Niveaux d'habilités cognitives	Connaissance/compréhension : 18-23 % des questions Application : 55-60 % des questions Pensée critique : 20-25 % des questions		
Catégories des compétences	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Responsabilité et imputabilité</li> <li>2. Relations avec les clients et relations professionnelles</li> <li>3. Santé et sécurité / Gestion de la pratique</li> <li>4. Connaissances fondamentales</li> <li>5. Évaluation initiale et diagnostic</li> <li>6. Planification</li> <li>7. Mise en oeuvre</li> <li>8. Évaluation</li> </ol>		
<b>VARIABLES CONTEXTUELLES</b>			
Âge des clients	Enfants et adolescents (0 à 18 ans) : 10-25 % des questions Adultes (19 à 64 ans) : 40-60 % des questions Adultes plus âgés (65 ans et plus) : 20-35 % des questions		
Sexe des clients	Approximativement 50 % de sexe masculin et 50 % de sexe féminin		
Culture des clients	L'examen comprend des questions qui permettent d'évaluer les degrés de sensibilisation, de réceptivité et de respect à l'égard des différentes valeurs, croyances et pratiques culturelles tout en évitant les stéréotypes et les préjugés.		
Milieus de soins de santé	Puisque la profession d'hygiéniste dentaire peut être exercée dans une variété de milieux et que la plupart des compétences ne sont pas liées à un milieu en particulier, le milieu de soins de santé est spécifié seulement lorsque cela est nécessaire.		

# ANNEXE A

## LISTE DE COMPÉTENCES VISÉES PAR L'EXAMEN DE CERTIFICATION NATIONALE EN HYGIÈNE DENTAIRE (PAR CATÉGORIE)

---

### 1. RESPONSABILITÉ ET IMPUTABILITÉ

#### L'hygiéniste dentaire

- 1.01 applique les principes éthiques.
- 1.02 se conforme aux exigences de la [législation](#) nationale actuelle ainsi qu'aux lois, normes et codes pertinents.
- 1.03 travaille, de façon indépendante et en tant que membre d'une équipe interprofessionnelle, en tenant compte de son champ de pratique et de son niveau de compétence.
- 1.04 respecte le droit à la vie privée et préserve la confidentialité conformément aux lois en vigueur.
- 1.05 maintient la documentation et les dossiers conformément aux lois en vigueur.
- 1.06 reconnaît les signes d'une pratique incompétente ou non sécuritaire présentés par lui/elle-même ou par d'autres et réagit de façon appropriée.
- 1.07 met en œuvre des activités d'[amélioration de la qualité](#) en se fondant sur l'autoévaluation de ses besoins de perfectionnement professionnel.
- 1.08 intègre de nouvelles données issues de la recherche, de l'expertise clinique et d'autres sources pertinentes pour soutenir la pratique de l'hygiène dentaire.

### 2. RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET RELATIONS PROFESSIONNELLES

#### L'hygiéniste dentaire

- 2.01 respecte la [diversité](#) des clients.
- 2.02 utilise, avec les [clients](#) et toutes autres parties prenantes, des approches de communication (p.ex. : formes de communication verbale, non verbale, visuelle, écrite et électronique) qui tiennent compte de leurs caractéristiques, besoins, niveaux linguistiques et niveau de connaissances en matière de santé.
- 2.03 collabore avec des communautés, des équipes interprofessionnelles et d'autres parties prenantes afin d'améliorer les résultats en matière de santé buccodentaire.
- 2.04 agit comme [défenseur des droits et du bien-être](#) des clients.

### 3. SANTÉ/SÉCURITÉ ET [GESTION DE LA PRATIQUE](#)

#### L'hygiéniste dentaire

- 3.01 applique les principes de prévention et de contrôle des infections.
- 3.02 applique les principes de réduction des risques pour la sécurité, la santé et le bien-être des clients, des collègues et de lui/elle-même.
- 3.03 assume la responsabilité de l'utilisation, de l'entretien et de l'élimination de l'équipement et des matériaux nécessaires à la prestation des [services en hygiène dentaire](#).
- 3.04 utilise des systèmes d'information (p. ex., dossiers médicaux informatisés, banque de données pharmaceutiques en ligne, documents financiers, etc.) pour la collecte, la recherche et le stockage de données utiles à la pratique de l'hygiène dentaire.
- 3.05 gère le temps, les ressources (p. ex., ressources financières, matérielles, humaines, etc.) et les priorités pour assurer une pratique de l'hygiène dentaire efficace.

### 4. CONNAISSANCES FONDAMENTALES

#### L'hygiéniste dentaire

- 4.01 utilise les connaissances touchant les principes de base en méthodes de recherches et en statistiques dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.02 utilise les connaissances en matière de sciences du comportement (p. ex., psychologie, sociologie, etc.) dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.03 utilise les connaissances en anatomie, biologie, histologie, pathologie et physiologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.

- 4.04 utilise les connaissances en biochimie et en nutrition dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.05 utilise les connaissances en immunologie et en microbiologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.06 utilise les connaissances en pharmacologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.07 utilise les connaissances en parodontologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.08 utilise les connaissances en anatomie et en physiologie de la tête et du cou dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.09 utilise les connaissances en anatomie et en physiologie buccodentaires dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.10 utilise les connaissances en embryologie et en histologie buccodentaires dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.11 utilise les connaissances en pathologie buccale dans la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.12 utilise les connaissances en radiologie dentaire dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.13 utilise les connaissances en orthodontie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.14 utilise les connaissances en dentisterie restauratrice, en endodontie, en prosthodontie et en chirurgie buccale dans le cadre de la pratique en hygiène dentaire.

## 5. ÉVALUATION INITIALE ET DIAGNOSTIC

### L'hygiéniste dentaire

- 5.01 évalue les [données épidémiologiques](#) (p. ex., [données démographiques](#), [déterminants de la santé](#), etc.).
- 5.02 évalue les antécédents médicaux, incluant l'utilisation de produits pharmaceutiques sous ordonnance ou non, d'herbes et de suppléments.
- 5.03 évalue les signes vitaux.
- 5.04 identifie les clients pour qui le début ou la poursuite d'un traitement est contre-indiqué.
- 5.05 identifie les clients présentant des risques d'urgence médicale.
- 5.06 évalue la région de la tête et du cou.
- 5.07 évalue les tissus mous intrabuccaux autres que le parodonte.
- 5.08 évalue les tissus durs intrabuccaux.
- 5.09 évalue le parodonte.
- 5.10 évalue les dépôts durs et mous.
- 5.11 identifie les [facteurs de risque](#) de maladies, incluant les pathologies dentaires, buccales et parodontales.
- 5.12 évalue le besoin de radiographies.
- 5.13 utilise, au besoin, des modalités diagnostiques supplémentaires (photographies, modèles d'étude, test de vitalité pulpaire, tests microbiologiques, tests de dépistage de la carie dentaire et du cancer buccal, etc.).
- 5.14 évalue les habitudes alimentaires.
- 5.15 utilise les indices de santé buccodentaire.
- 5.16 évalue et [interprète les radiographies](#).
- 5.17 évalue les connaissances, les croyances, les attitudes, la motivation, les habiletés et les obstacles à l'apprentissage des clients en matière de santé buccodentaire dans le cadre d'un processus éducatif.
- 5.18 évalue le besoin de consultation avec d'autres [professionnels](#).
- 5.19 formule un [diagnostic d'hygiène dentaire](#) en utilisant ses habiletés de résolution de problèmes et de prise de décision.

## 6. PLANIFICATION

### L'hygiéniste dentaire

- 6.01 priorise les besoins des clients grâce à un processus de collaboration entre ceux-ci, et si nécessaire, leur famille, d'autres fournisseurs de soins et d'autres parties prenantes.
- 6.02 identifie des stratégies qui permettent de minimiser le risque d'une urgence médicale.
- 6.03 adapte les stratégies et les interventions en fonction des divers besoins des clients.
- 6.04 élabore des [plans de soins en hygiène dentaire](#) fondés sur des données d'évaluation et sur une [approche axée centrée sur le client](#).

- 6.05 favorise l'autonomie des clients en les aidant à prendre des [décisions éclairées](#) en ce qui concerne les services en hygiène dentaire.
- 6.06 détermine le besoin de diriger un client vers d'autres professionnels de la santé.
- 6.07 élabore des interventions éducatives, des stratégies de promotion de la santé et des programmes communautaires en santé buccodentaire fondés sur des données d'évaluation et une approche centrée sur le client.

## 7. MISE EN OEUVRE

### L'hygiéniste dentaire

- 7.01 applique les principes de l'instrumentation.
- 7.02 fait et développe des radiographies intrabuccales et extrabuccales.
- 7.03 enseigne des techniques d'autoévaluation buccale aux clients.
- 7.04 guide et conseille les clients en matière d'hygiène buccale personnelle.
- 7.05 conseille les clients en matière de stratégies d'abandon du tabac.
- 7.06 donne de l'information aux clients en matière d'alimentation.
- 7.07 met en œuvre des stratégies qui permettent de gérer la douleur, l'anxiété et l'inconfort des clients, incluant l'anesthésie locale.
- 7.08 prodigue des soins parodontaux non chirurgicaux en utilisant l'instrumentation manuelle.
- 7.09 prodigue des soins parodontaux non chirurgicaux en utilisant l'instrumentation motorisée.
- 7.10 applique des agents et des traitements anticariogènes.
- 7.11 applique les produits chimiothérapeutiques/pharmaceutiques appropriés autres que des agents anticariogènes.
- 7.12 prend des empreintes et fabrique des modèles d'étude, des gouttières pour le blanchiment des dents et des protecteurs buccaux pour le sport.
- 7.13 offre des services de blanchiment des dents.
- 7.14 fait des photographies intrabuccales et extrabuccales.
- 7.15 applique et retire les pansements parodontaux et enlève les sutures.
- 7.16 place des restaurations temporaires.
- 7.17 réagit de façon appropriée aux urgences médicales.
- 7.18 met en œuvre des interventions éducatives, des stratégies de promotion de la santé et des programmes communautaires en santé buccodentaire qui répondent aux besoins d'apprentissage des clients.

## 8. ÉVALUATION

### L'hygiéniste dentaire

- 8.01 utilise des critères mesurables pour évaluer les résultats.
- 8.02 révisé au besoin les plans de soins en hygiène dentaire, les interventions éducatives, les stratégies de promotion de la santé et les programmes communautaires en santé buccodentaire.
- 8.03 évalue l'efficacité des soins cliniques en hygiène dentaire.
- 8.04 évalue le besoin de diriger un client vers d'autres professionnels de la santé.
- 8.05 fait des recommandations aux clients en matière de suivi des soins.
- 8.06 évalue l'efficacité des interventions éducatives, des stratégies de promotion de la santé et des programmes communautaires en santé buccodentaire.
- 8.07 communique les résultats d'évaluation aux clients, à la famille, aux fournisseurs de soins, aux parties prenantes et à d'autres personnes.



# ANNEXE B

## COMPÉTENCES – PAR DEGRÉ D'IMPORTANCE ET DE FRÉQUENCE

---

### GROUPE 1A

#### L'hygiéniste dentaire

40-50 % de l'examen
---------------------

- 1.02 se conforme aux exigences de la législation nationale actuelle ainsi qu'aux lois, normes et codes pertinents.
- 1.04 respecte le droit à la vie privée et préserve la confidentialité conformément aux lois en vigueur.
- 1.05 maintient la documentation et les dossiers conformément aux lois en vigueur.
- 2.02 utilise, avec les clients et toutes autres parties prenantes, des approches de communication (p.ex. :formes de communication verbale, non verbale, visuelle, écrite et électronique) qui tiennent compte de leurs caractéristiques, besoins, niveaux linguistiques et niveau de connaissances en matière de santé.
- 3.01 applique les principes de prévention et de contrôle des infections.
- 3.02 applique les principes de réduction des risques pour la sécurité, la santé et le bien-être des clients, des collègues et de lui/elle-même.
- 4.06 utilise les connaissances en pharmacologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.07 utilise les connaissances en parodontologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 5.02 évalue les antécédents médicaux, incluant l'utilisation de produits pharmaceutiques sous ordonnance ou non, d'herbes et de suppléments.
- 5.05 identifie les clients présentant des risques d'urgence médicale.
- 5.07 évalue les tissus mous intrabuccaux autres que le parodonte.
- 5.09 évalue le parodonte.
- 5.10 évalue les dépôts durs et mous.
- 5.11 identifie les facteurs de risque de maladies, incluant les pathologies dentaires, buccales et parodontales.
- 5.12 évalue le besoin de radiographies.
- 5.16 évalue et interprète les radiographies.
- 5.17 évalue les connaissances, les croyances, les attitudes, la motivation, les habiletés et les obstacles à l'apprentissage des clients en matière de santé buccodentaire dans le cadre d'un processus éducatif.
- 5.19 formule un diagnostic d'hygiène dentaire en utilisant ses habiletés de résolution de problèmes et de prise de décision.
- 6.04 élabore des plans de soins en hygiène dentaire fondés sur des données d'évaluation et sur une approche centrée sur le client.
- 6.05 favorise l'autonomie des clients en les aidant à prendre des décisions éclairées en ce qui concerne les services en hygiène dentaire.
- 7.01 applique les principes de l'instrumentation.
- 7.08 prodigue des soins parodontaux non chirurgicaux en utilisant l'instrumentation manuelle.
- 7.09 prodigue des soins parodontaux non chirurgicaux en utilisant l'instrumentation motorisée.
- 8.03 évalue l'efficacité des soins cliniques en hygiène dentaire.
- 8.05 fait des recommandations aux clients en matière de suivi de soins.

## GROUPE 1B

25-35 % de l'examen

### L'hygiéniste dentaire

- 1.01 applique les principes éthiques.
- 1.03 travaille de façon autonome et en tant que membre d'une équipe interprofessionnelle en tenant compte de son champ de pratique et de son niveau de compétence.
- 1.06 reconnaît les signes d'une pratique incompétente ou non sécuritaire présentés par lui/elle-même ou par d'autres et réagit de façon appropriée.
- 1.08 intègre de nouvelles données issues de la recherche, de l'expertise clinique et d'autres sources pour soutenir la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.11 utilise les connaissances en pathologie buccale dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 5.04 identifie les clients pour qui le début ou la poursuite d'un traitement est contre-indiqué.
- 5.14 évalue les habitudes alimentaires.
- 5.18 évalue le besoin de consultation avec d'autres professionnels.
- 6.01 priorise les besoins des clients grâce à un processus de collaboration entre ceux-ci, et si nécessaire, leur famille, d'autres fournisseurs de soins de santé et d'autres parties prenantes.
- 6.02 identifie des stratégies qui permettent de minimiser le risque d'une urgence médicale.
- 6.06 détermine le besoin de diriger un client vers d'autres professionnels de la santé.
- 6.07 élabore des interventions éducatives, des stratégies de promotion de la santé et des programmes communautaires en santé buccodentaire fondés sur des données d'évaluation et sur une approche centrée sur le client.
- 7.05 conseille les clients en matière de stratégies d'abandon du tabac.
- 7.06 donne de l'information aux clients en matière d'alimentation.
- 7.07 met en œuvre des stratégies qui permettent de gérer la douleur, l'anxiété et l'inconfort des clients, incluant l'anesthésie locale.
- 7.17 réagit de façon appropriée aux urgences médicales.
- 7.18 met en œuvre des interventions éducatives, des stratégies de promotion de la santé et des programmes communautaires en santé buccodentaire qui répondent aux besoins d'apprentissage des clients.
- 8.02 révisé au besoin les plans de soins en hygiène dentaire, les interventions éducatives, les stratégies de promotion de la santé et les programmes communautaires en santé buccodentaire.
- 8.04 évalue le besoin de diriger un client vers d'autres professionnels de la santé.

## GROUPE 2A

15-25 % de l'examen

### L'hygiéniste dentaire

- 2.01 respecte la diversité des clients.
- 3.03 assume la responsabilité de l'utilisation, de l'entretien et de l'élimination de l'équipement et des matériaux nécessaires à la prestation des services en hygiène dentaire.
- 3.04 utilise des systèmes d'information (p. ex., dossiers médicaux, banque de données pharmaceutiques en ligne, documents financiers, etc.) pour la collecte, la recherche et le stockage de données utiles à la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.02 utilise les connaissances en sciences du comportement (p. ex., psychologie, sociologie, etc.) dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.03 utilise les connaissances en anatomie, biologie, histologie, pathologie et physiologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.05 utilise les connaissances en immunologie et en microbiologie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.08 utilise les connaissances en anatomie et en physiologie de la tête et du cou dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.09 utilise les connaissances en anatomie et en physiologie buccales et dentaires dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.12 utilise les connaissances en radiologie dentaire dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 5.03 évalue les signes vitaux.
- 5.06 évalue la région de la tête et du cou.
- 5.08 évalue les tissus durs intrabuccaux.
- 5.15 utilise les indices de santé buccodentaire.
- 6.03 adapte les stratégies et les interventions en fonction des divers besoins des clients.
- 7.02 fait et développe des radiographies intrabuccales et extrabuccales.
- 7.04 guide et conseille les clients en matière d'hygiène buccale personnelle.
- 7.10 applique des agents et des traitements anticariogènes.
- 8.01 utilise des critères mesurables pour évaluer les résultats.
- 8.06 évalue l'efficacité des interventions éducatives, des stratégies de promotion de la santé et des programmes communautaires en santé buccodentaire.

## GROUPE 2B

5-10 % de l'examen

### L'hygiéniste dentaire

- 1.07 met en œuvre des activités d'amélioration de la qualité en se fondant sur l'autoévaluation de ses besoins de perfectionnement professionnel.
- 2.03 collabore avec des communautés, des équipes interprofessionnelles et d'autres parties prenantes afin d'améliorer les résultats en matière de santé buccodentaire.
- 2.04 agit comme défenseur des droits et du bien-être des clients.
- 3.05 gère le temps, les ressources (p. ex., ressources financières, matérielles, humaines, etc.) et les priorités pour assurer une pratique efficace de l'hygiène dentaire.
- 4.01 utilise les connaissances touchant les principes de base en méthodes de recherches et en statistiques dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.04 utilise les connaissances en biochimie et en nutrition dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.10 utilise les connaissances en embryologie et en histologie buccales et dentaires dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.13 utilise les connaissances en orthodontie dans le cadre de la pratique de l'hygiène dentaire.
- 4.14 utilise les connaissances en dentisterie restauratrice, en endodontie, en prosthodontie et en chirurgie buccale dans le cadre de la pratique en hygiène dentaire.
- 5.01 analyse les données épidémiologiques (p. ex., données démographiques, déterminants de la santé, etc.)
- 5.13 utilise, au besoin, des modalités diagnostiques supplémentaires (photographies, modèles d'étude, test de vitalité pulpaire, tests microbiologiques, tests de dépistage de la carie dentaire et du cancer buccal, etc.).
- 7.03 enseigne des techniques d'autoévaluation buccale aux clients.
- 7.11 applique les produits chimiothérapeutiques/pharmaceutiques appropriés autres que des agents anticariogènes.
- 7.12 prend des empreintes et fabrique des modèles d'étude, des gouttières pour le blanchiment des dents et des protecteurs buccaux pour le sport.
- 7.13 offre des services de blanchiment des dents.
- 7.14 fait des photographies intrabuccales et extrabuccales.
- 7.15 applique et retire les pansements parodontaux et enlève les sutures.
- 7.16 place des restaurations temporaires.
- 8.07 communique les résultats d'évaluation aux clients, à la famille, aux fournisseurs de soins, aux parties prenantes et à d'autres personnes.

# ANNEXE C

## GLOSSAIRE

---

### **Amélioration de la qualité/Assurance qualité**

Mécanisme pour évaluer de façon systématique la qualité des soins, mettre en œuvre et évaluer des changements dans le système de prestation des soins aux clients dans le but de maintenir ou d'améliorer la qualité des soins.

### **Approche centrée sur le client/Soins centrés sur le client**

Approche de service où l'attention, l'intérêt et les activités sont principalement axés sur le client; les valeurs, les croyances et les besoins du client sont des critères de la plus grande importance lors de la sélection et de la prestation des services en hygiène dentaire.

### **Client(s)**

Personne, famille, groupe, organisme ou communauté ayant recours aux services professionnels d'un(e) hygiéniste dentaire.

### **Défenseur des droits et du bien-être des clients**

Personne qui soutient les clients en prenant des mesures pour promouvoir leurs droits en ce qui trait aux soins et autres questions de santé. Défendre les droits et le bien-être des clients signifie intervenir, verbalement ou par écrit, en faveur d'une question, d'une cause ou d'une politique au nom d'une personne ou d'un groupe de personnes. Cette intervention vise à améliorer la santé buccodentaire de clients ou de groupes défavorisés ainsi que l'accès aux services de santé buccodentaire.

### **Déterminants de la santé**

Ensemble de facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui peuvent influencer sur l'état de santé des personnes ou des populations (Santé Canada, 2011).

### **Diagnostic d'hygiène dentaire**

Conclusion tirée par l'hygiéniste dentaire en utilisant ses habiletés de pensée critique et de prise de décision et en tenant compte de toutes les données d'évaluation disponibles.

### **Diversité**

Différences individuelles en ce qui a trait à la race, l'ethnicité, la culture, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut socioéconomique, l'âge, les capacités physiques, les croyances religieuses, etc.

### **Données démographiques**

Données statistiques sur des groupes de personnes, incluant leur environnement et leur répartition géographique (p. ex., âge, sexe, naissances, décès et maladies), et sur les déterminants de la santé.

### **Données épidémiologiques**

Données liées à l'incidence, la répartition et la prévalence des problèmes de santé ou des maladies dans une population spécifique ou une zone géographique spécifique.

### **Facteurs de risque**

Attributs, caractéristiques ou expositions pour lesquels une association ou une relation directe de cause à effet avec une maladie ou une condition a été démontrée (p. ex., relation de cause à effet entre le fait de fumer et la maladie parodontale).

### **Gestion de la pratique/Gestion de la pratique de l'hygiène dentaire**

Englobe les décisions, les actions et l'allocation des ressources nécessaires pour permettre les prestations de services professionnels en hygiène dentaire afin d'atteindre les objectifs de la pratique. Cela comprend la planification, l'établissement du budget, l'application des technologies, la gestion des systèmes d'information et la gestion du personnel.

### **Interprète les radiographies**

Interprétation signifie être en mesure d'expliquer ce qui est vu sur une image dentaire. Lorsqu'on interprète une image, les points de départ sont une analyse systématique de la qualité de l'image et une compréhension approfondie des apparences des structures anatomiques normales et de leurs variances. L'hygiéniste dentaire doit avoir les compétences nécessaires pour reconnaître et identifier différentes caractéristiques comme : une anatomie normale; des restaurations dentaires, des matériaux dentaires et des corps étrangers; de la carie dentaire; une maladie parodontale; un traumatisme, des lésions pulpaires et des lésions périapicales; etc.

### **Législation**

Ensemble des lois qui régissent la pratique d'une profession. La législation nationale inclut les lois et les règlements fédéraux comme : le Code de sécurité 30 (radioprotection), la Loi sur l'accès à l'information, le SIDMUT, etc.

### **Parties prenantes**

Personne, groupe ou organisme qui a un intérêt en ce qui concerne la prestation des soins et services en hygiène dentaire. Les parties prenantes peuvent influencer les actions ou être influencée par les actions, les objectifs et les politiques établis par la profession d'hygiène dentaire ou par l'hygiéniste dentaire même.

### **Plan de soins en hygiène dentaire**

Document écrit spécifiant les services en hygiène dentaire à prodiguer à un client, lesquels sont fondés sur les résultats d'évaluation, le diagnostic d'hygiène dentaire et les besoins du client. L'objectif du plan de soins est d'améliorer la santé buccodentaire du client.

### **Prise de décision éclairée**

Survient lorsqu'un client a reçu les informations pertinentes, a eu la possibilité de discuter de ces informations, comprend ces informations et est en mesure de prendre une décision appropriée.

### **Professionnels**

Incluent les professionnels dentaires, les professionnels de la santé et d'autres professionnels (p. ex. : psychologues, travailleurs sociaux, fournisseurs d'assurance, etc.).

### **Services en hygiène dentaire**

Toutes les interventions thérapeutiques, préventives et éducatives que l'hygiéniste dentaire est légalement en droit de faire auprès d'un client pour l'aider à atteindre un état optimal de santé buccodentaire et de bien-être.